



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson, Sèvre & Maine**
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **22**
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : **21**
Quorum : **12**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 9 MARS 2022**

Le trois mars deux mille vingt-trois le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le neuf mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,

Le neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Procès-verbal affiché le 13 mars 2023

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
Mme LECORNET Valérie
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme HERMON Viviane
M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry
Mme BRILLOUET Corinne

M. GOURAUD Patrick
M. PRUD'HOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane

Mme DELPORTE Karine
Mme AUGER Edwige
Mme LEMAITRE Séverine
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme Sophie MAISON Qui a remis un pouvoir à Mme LEHUCHER Laurence

Secrétaire : M. MORISSEAU Thomas

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal 9 février 2023.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu du conseil municipal 9 février 2023.

1 Finances : Compte de gestion - budget communal 2022

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2022. L'exercice est satisfaisant et permet de dégager un autofinancement de 458 000 €, conforme aux prévisions. Il fait remarquer qu'aucune facture d'eau n'a été reçue en 2022, donc la régularisation aura lieu cette année pour un montant de 18 000€, correspondant à 18 mois de consommation. Sur le budget d'investissement, les recettes sont plus importantes avec l'emprunt de 600 000 € contracté en fin d'année 2022 (emprunt destiné à financer l'intégralité des investissements du mandat, et réalisé dans son ensemble pour anticiper la hausse des taux). Cependant avec le terrain de football, l'année 2022 fait apparaître un gros budget investissement par rapport aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du Budget Communal du Trésorier Municipal **conforme** au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 523 459,50	2 123 238,24				
Recettes	2 523 459,50	2 582 161,49	458 923,25	-	458 923,25	
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 441 542,87	1 798 601,68				-275 531,98
Recettes	2 441 542,87	1 923 554,73	124 953,05	221 789,32	346 742,37	112 000,00
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	4 965 002,37	3 921 839,92			-	-163 531,98
Recettes	4 965 002,37	4 505 716,22	583 876,30	221 789,32	805 665,62	
Résultat exercice (y compris les RAR) :					642 133,64	

2 Finances : Compte administratif - budget communal 2022

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1^{ère} Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 soit **58 923.25** € à la section d'investissement du budget primitif 2022.

3 Finances : Compte de gestion - budget commerce 2022

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2022.

Le résultat d'exploitation excédentaire de 13 777 € et celui d'investissement déficitaire de 44639 € entraînent un solde déficitaire global de 26 615 €.

Comme dans les années passées le résultat négatif se résorbe régulièrement. Dans 2 ou 3 ans ce budget repassera en positif.

A noter les travaux réalisés en 2022 comme le démaillage et changement du rideau métallique de l'entrée de la supérette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du Budget assainissement du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	17 794,00	4 027,01		-	-	-
Recettes	17 794,00	17 804,07	13 777,06		13 777,06	-
Section d'investissement			Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	55 358,78	6 814,54		- 44 638,78	- 37 392,39	-
Recettes	55 358,78	14 060,93	7 246,39			-
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	73 152,78	10 841,55		- 44 638,78	- 23 615,33	-
Recettes	73 152,78	31 865,00	21 023,45			-
Résultat exercice (y compris les RAR) :					- 23 615,33	

4 Finances : Compte administratif - budget commerce 2022

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, 1^{ère} Adjoint et quitte la séance. Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants),

- **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
- **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à la section d'investissement et de reporter le solde déficitaire d'investissement comme suit :
 - Section d'investissement :
 - Report déficitaire au compte 001 : 37 392,39 €
 - Affectation des résultats au compte 1068 : 13 777,06 €

5 Taxe locales 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE fait part de la position de la commission finances, réunie le 27 février dernier qui propose une légère augmentation. En effet les bases d'imposition sont indexées sur l'inflation et à ce titre varieront de +7.1% (contre 3,4% l'année dernière).

Compte-tenu de cet élément significatif, une proposition à +2,5% sur les taux a été retenue.

M. le Maire est favorable à une augmentation modérée car la commune a des projets et il faut les financer. Il y a aussi des hausses dans tous les domaines, en particulier sur les bâtiments (électricité, eau, fuel, ordures ménagères...).

Il est également rappelé aussi qu'un effort est demandé aux contribuables sur les taxes foncières mais que la taxe habitation est désormais supprimée (sauf pour les résidences secondaires).

Le produit supplémentaire estimé est d'environ 105 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

2023 : bases +7,1% et + 2,5% sur la TFB et TFNB			
	BASE ESTIMEE	TAUX	PRODUIT
Taxe Foncier Bâti	2 984 877	36,30%	1 083 510
Taxe Foncier Non Bâti	190 210	50,47%	95 999
Produit attendu prévisionnel			1 179 509

6 Budget communal 2023

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 27 février 2023.

Il expose que compte-tenu du contexte, les estimations sont basées par défaut avec une progression de 5% sur les dépenses (mais davantage sur les fluides et la restauration).

A noter une augmentation de +5% également pour le personnel qui constitue le poste le plus important dans nos dépenses. Les dépenses imprévues sont fixées à 150 000€.

Sur la partie recettes les produits de service sont estimés à +3% cette année. Toutefois il s'agit d'une prévision sachant que les tarifs sont votés à différents moments de l'année et font l'objet d'une analyse spécifique. Pour les dotations nous sommes partis sur les mêmes bases qu'en 2022 par prudence.

Le budget de fonctionnement apparaît en suréquilibre de 110 190,02€, ce qui est tout à fait envisageable et laisse des marges d'appréciation en cours d'année.

M. le Maire explique le budget de fonctionnement est plus important que l'année dernière avec plus de 3 millions € mais cela est consécutif au maintien de l'excédent de fonctionnement dans cette sanction pour 400 000€ (chapitre 002).

Pour la section investissement les projets présentés ont été conservés et détaillés dans le tableau récapitulatif. Les principaux projets approuvés restent la rénovation de la mairie, le plateau multisports et la continuité de la liaison douce vers la Butterie à partir du Chêne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif communal 2023, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
Chapitre		
O11	Charges à caractères général	750 122,00 €
O12	Charges de Personnel	1 323 075,00 €
O14	Atténuations de produits	- €
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	150 000,00 €
O23	Virement section d'investissement	545 531,98 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 600,00 €
65	Autres charges gestion courante	196 300,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €
	TOTAL	3 024 828,98 €

RECETTES		
O13	Atténuations de charges	20 288,00 €
70	Produits des services	482 200,00 €
73	Impôts et Taxes	1 526 624,00 €
74	Dotations et participations	605 905,00 €
75	Autres produits gestion courante	60 000,00 €
76	Produits financiers	2,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
O42	Opération d'ordre entre section	40 000,00 €
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2022	400 000,00 €
	TOTAL	3 135 019,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
O01	Solde d'exécution d'investissement reporté 2022	- €
020	Dépenses imprévues	93 178,62 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	154 320,00 €
20	Immobilisations incorporelles	67 953,60 €
204	Subventions d'équipement versées	18 488,00 €
21	Immobilisations corporelles	326 058,58 €
23	Immobilisations en cours	979 978,80 €
27	Autres immobilisations financières	- €
	TOTAL	1 679 977,60 €

RECETTES		
O01	Solde d'exécution d'investissement reporté 2022	346 742,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	545 531,98 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 600,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	275 500,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats)	58 923,25 €
13	Subventions d'investissement	444 680,00 €
138	Autres recettes financières	- €
16	Emprunt	- €
165	Dépôts et cautionnement	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
24	Produits de cessions	- €
	TOTAL	1 679 977,60 €

7 Budget primitif commerce de proximité 2023

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux propositions de la réunion de la commission finances du 27 février dernier. Il précise qu'un emprunt

d'équilibre est proposé en attendant la résorption naturelle de ce déficit. Quelques travaux d'entretien sont prévus également chaque année comme le changement des éclairages en Led.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement 2022, soit 37 392,39 €
- **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2022 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	1 100,00 €	Loyers 12 mois à 986,82€ HT (Coccimarket)	752	12 500,00 €
dep impr	022	300,00 €	Loyers 12 mois à 535,12€ HT (tabac presse)	752	6 422,00 €
charge de copropriété	614	2 000,00 €	Remboursement assurance	7788	- €
Travaux bâtiments	61522	10 000,00 €			
Virement section inv.	023	3 017,00 €			
Taxes foncières	63512	2 500,00 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5,00 €			
Total		18 922,00 €	Total		18 922,00 €

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	7 000,00 €	Virement section fonct.	021	3 017,00 €
Déficit 2022 reporté	001	37 392,39 €	Affectation exc.fonct.2021	1068	13 777,06 €
Remb.caution	165	900,00 €	Excédent 2021 reporté	001	0,00 €
Travaux	2313	2 000,00 €	Emprunt (d'équilibre)	1641	30 498,33 €
Total		47 292,39 €	Total		47 292,39 €
TOTAUX Dépenses/Recettes (fonct/inv)		66 214,39 €			66 214,39 €

8 Subventions 2023

Mme LECORNET fait part des propositions de la commission et rappelle que le football avait renoncé à une aide en 2022, vu l'engagement de la commune pour le nouveau terrain. De plus le nombre d'adhérents a globalement progressé en 2022. C'est une bonne nouvelle pour les associations sachant que les effectifs sont revenus au niveau de 2019, avant la crise sanitaire. A noter a contrario que l'enveloppe « Covid » n'a pas été reconduite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions suivantes :

OBJET	2022	2023
SUBVENTION ASSO ENVELOPPE	5 500	8 000
SUBVENTION HORS ENVELOPPE (détails ci-après)	2 800	3 000
SUBVENTION CAFFINO	1 000	1 000
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 500	1 500
TOTAL	13 300	13 500

Subvention hors enveloppe	2022	2023
AFN et ACPG	200	200
Donneurs de sang	200	200
Clubs des amis réunis	200	200
Comité des fêtes	400	400
Comité des fêtes - feu artificiel	800	800
Société de chasse communale	400	400
La Grappe	200	200
Les restaurants du Cœur	200	200
Le secours Catholique Français	200	200
Mon Agglo 0 déchets	0	200
Total	2 800	3 000

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles, de l'enveloppe globale. Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

9 Projet de rénovation des sanitaires de l'école publique

M. Mathé précise qu'il s'agit de rénover les toilettes des maternelles car ils sont anciens et obsolètes. Outre le rajeunissement il s'agit de prendre en compte l'intimité des petits mais aussi de faciliter la surveillance par les adultes.

Les travaux sont prévus pour l'été 2024 mais cette période de juillet/août ne sera sans doute pas suffisante. L'appel d'offres est envisagé dès l'automne 2023 afin de s'assurer de la disponibilité des entreprises au moment voulu.

A noter que le « Fonds école » ne pourra pas être sollicité car le département ne finance que les extensions, toutefois il est prévu de solliciter la DETR 2024* (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **SOLLICITE** le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR (ou DSIL) pour ce projet.

➤ **APPROUVE** le projet et plan de financement ci-après :

Dépenses					
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC	observations	
Etude faisabilité		2 000 €	2 400 €		
Maitrise d'œuvre		8 140 €	9 768 €		
Travaux		74 000 €	88 800 €		
Bureau de contrôle technique		1 000 €	1 200 €		
CSPS		1 000 €	1 200 €		
Dépenses imprévues	Forfait de 5%	3 700 €	4 440 €		
Total		89 840 €	107 808 €		
Recettes				%HT	
Subventions	Typologie	Montant		observations	
CD 44	Fonds école		0%	non éligible	
Etat pref	DETR 2024	35 936 €	40%	Estimatif 40%	
Commune de Château-Thébaud	Autofinancement	53 904 €	60%	Autofinancement	
Total		89 840 €	100%		

10 Convention avec l'association les Musicadets (Harmonie)

M. le Maire précise que l'ancienne convention était obsolète à plusieurs titres.
Il est proposé d'approuver une nouvelle convention avec l'association de Musique « Harmonie » qui précise la participation de la commune, à hauteur de 250,00€, lors des interventions du groupe à l'occasion des manifestations de la commune (commémorations, inauguration, Castel en Fêtes,...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de prestation musicale avec l'association les Musicadets de Château-Thébaud,
- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention correspondante.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **M. le Maire**

La voyage à Paris prévu le 12 avril, est repoussé à cause des élections sénatoriales et la période de réserve électorale. Un report est envisagé en octobre prochain.

➤ **Nicolas Touzeau**

- Grève au service Familles le 7 mars (réforme des retraites) : une pique-nique a été demandé aux familles des enfants accueillis car la cantine a du fermer ainsi que le périscolaire.
- Carnaval des enfants : 25 mars

➤ **CME (Conseil Municipal des Enfants) :**

60 personnes ont réservés pour l'animation « Langues des Signes » les 18 mars et 1^{er} avril
L'animation « 1^{er} Secours » est prévue en octobre et novembre 2023

➤ **Travaux bâtiment. M. MATHE**

L'éclairage de la salle de billard sera équipé en led
Un nouveau WC public sera installé dans un modulaire au complexe sportif.

➤ **Travaux mairie**

Des expertises supplémentaires ont été réalisées (Amiante, sondage de sol, et repérage des réseaux. Le permis de construire en cours de préparation
Suite à l'expertise de charpente des renforts sont à prévoir.

➤ **Marché de producteurs samedi 1er juillet**

Projet intéressant à relancer à Pont Caffino, toujours avec des producteurs locaux

➤ **PLU : M. Cochin**

- Réunion de présentation avant le CM du 6 avril à 19h
- Commission urbanisme : début avril

Déchets :

Distribution des bacs jaunes en cours – mise en service au mois de mai

➤ **Communication Mme Hermon**

Enquête de l'agglomération sur le plan alimentaire à partir du 15 mars.

➤ **Sports et vie associative**

Plateau Multisports en cours et la commission d'appel d'offres est prévue le 20 mars.

Inauguration du terrain de football prévue le 15 avril : besoin des conseillers municipaux pour aider son organisation.

➤ **Chemin ruraux : Patrick Gouraud**

Réflexion sur la continuité du chemin vers la Poterie en cours mais il y a beaucoup de propriétaires.

➤ **Horloge du terrain de foot :**

L'extinction de l'horloge est programmée pendant la nuit.

Fin de réunion : 22h05

SIGNATURES

	Maire	Signatures		Secrétaire de séance	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	MORISSEAU THOMAS	